
III. DOUANES ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Documents requis

Pour importer des marchandises au Pérou, les documents suivants sont requis :

- licences ou permis d'importation;
- connaissance;
- factures commerciales;
- certificats d'origine afin d'obtenir certains bénéfices auxquels donnent droit les importations d'autres pays latino-américains; et
- police d'assurance.

Contrôle des importations et des changes

Les importations font l'objet de plusieurs restrictions au Pérou. Ainsi, il est interdit d'importer le même genre d'articles ou de marchandises non essentiels qui sont produits au Pérou. Parmi les articles interdits, signalons les automobiles, les cosmétiques, la plupart des vêtements, et les boissons alcooliques (mais non le whisky). À l'exception des biens d'équipement lourd et des machines industrielles importés pour favoriser l'expansion de secteurs sociaux et économiques prioritaires, les droits de douane sont élevés sur la plupart des articles.

Les marchandises exportées au Pérou peuvent tomber sous le contrôle de la Comisión de Control de Importaciones (commission de contrôle des importations) qui fait partie de l'Institut du commerce extérieur (ICE) du Pérou et dont la principale tâche consiste à protéger les industries péruviennes contre des pratiques comme le dumping ou la sous-évaluation des importations. La Commission peut recommander aux autorités douanières de prendre des mesures spéciales : ajuster la valeur à l'importation déclarée, établir un barème officiel de prix minima, imposer des droits compensatoires et des surtaxes et, au besoin, ordonner la réexpédition des marchandises sous-évaluées. Au début de 1988, la Commission a retenu les services de la SCI, une société internationale privée, pour certifier que le prix des marchandises déclarées à l'importation n'est ni surévalué ni sous-évalué.